

Recommandations Standards de qualité pour l'accréditation institutionnelle des hautes écoles pédagogiques

Version remaniée centrée sur les critères minimaux et les priorités

Approuvée par l'Assemblée plénière de la COHEP le 13/14 mars 2013.

COHEP, mars 2013

Statut du rapport: Proposition approuvée par la CDQ COHEP (3 décembre 2012)
Auteur: Commission Développement de la qualité (CDQ COHEP)

Table des matières

Préambule	3
Définition des notions	4
Domaines à examiner	5
1. Stratégie, organisation et gestion de la qualité au sein de l'institution	5
2. Enseignement	8
3. Recherche et développement	10
4. Formation continue	11
5. Prestations de service	12
6. Collaborateurs	12
7. Etudiants	16
8. Infrastructures	18
9. Coopération	18
10. Développement durable	19

Préambule

Le présent document est basé sur les « Recommandations Standards de qualité pour l'accréditation institutionnelle des hautes écoles pédagogiques » approuvées le 12 novembre 2009 par l'Assemblée plénière de la COHEP.

Les standards ci-après se fondent sur les directives d'accréditation des hautes écoles spécialisées du Département fédéral de l'économie publique et sur les directives d'accréditation de la Conférence universitaire suisse (CUS), ainsi que sur les documents publiés par l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) contenant les points de référence relatifs à l'accréditation des hautes écoles spécialisées et des universités.

Dans le cadre du mandat 2010-2012, des directives ont été formulées en vue de procéder aux remaniements des recommandations. Ces directives, qui ont été mises en œuvre dans le présent document, sont les suivantes :

« Développement de critères minimaux (indicateurs quantitatifs / qualitatifs) [...] pour les domaines prioritaires cités dans les « recommandations sur les standards de qualité exigés en matière d'accréditation institutionnelle des hautes écoles pédagogiques » (coordination avec la commission Administration & finances). »

La Commission remanie les « Recommandations Standards de qualité pour l'accréditation institutionnelle des hautes écoles pédagogiques » en tenant compte des points suivants :

- Définition des notions (différenciation entre l'accréditation institutionnelle et l'accréditation des programmes sur le plan du contenu et de l'organisation)
- Définition des domaines prioritaires
- Orientation des standards de qualité sur les exigences minimales
- Vérification de la mesurabilité des standards et, si possible, définition des valeurs limites.
- Dans la mesure du possible, définition des standards en fonction des HEP

Explications sur le remaniement des recommandations

1. Il a notamment été procédé aux remaniements rédactionnels suivants :

- Le standard « 2 Offre d'études » a été remplacé par « 2 Enseignement »
- Les standards « 4 Personnel scientifique » et « 5 Personnel administratif et technique » ont été réunis pour former un standard partiel de « 6 Collaborateurs » tandis que les standards suivants ont été ajoutés :
 - « 4 Formation continue »
 - « 5 Prestations de service »
 - « 10 Développement durable »
- L'expression « Annexes recommandées » a été remplacée par « Annexes possibles » afin de tenir compte des situations spécifiques de chaque HEP et de mettre en évidence les moyens potentiels de la gestion de qualité.

2. Remarque à propos de la priorisation : les 56 standards au total ont été répartis en 41 standards de 1^{re} priorité et 15 standards de 2^e priorité, les standards de 1^{re} priorité étant

des critères minimaux à remplir dans tous les cas¹. Comme les hautes écoles pédagogiques n'accordent pas toutes la même importance à certains thèmes, il n'a pas été possible de considérer tous les standards comme des critères minimaux devant être remplis dans tous les cas (p.ex. formation continue et prestations de service).

3. En concertation avec la commission Administration & finances / COHEP, les indicateurs-clés élaborés par celle-ci (projet SKORE) ont été mentionnés comme annexes possibles (cf. standards 1.05.01 et 8.01.01).
4. Lors de la définition des standards, il a été tenu compte du caractère spécifique de chaque HEP, et ce, notamment dans les domaines suivants :
 - Lien entre l'enseignement et la pratique professionnelle
 - Lien entre la recherche et l'enseignement
 - Qualification et compétences du personnel enseignant
 - Accompagnement des étudiantes et étudiants (p.ex. suivi des stages pratiques)
 - Infrastructure spécifique pour la formation initiale et continue

A l'occasion de son Assemblée plénière, la COHEP a adopté le 13/14 mars 2013 les présents standards remaniés en tant que recommandations à l'intention des hautes écoles pédagogiques.

Les standards de qualité fourniront aux hautes écoles pédagogiques un cadre d'orientation et une perspective de développement de la qualité. Les standards ont été élaborés et remaniés par la Commission Développement de la qualité de la COHEP. Ils permettront aux HEP de se préparer à l'accréditation institutionnelle.

Définition des notions

Accréditation institutionnelle

L'accréditation se présente comme une procédure formelle et transparente qui permet de vérifier à la lumière de standards clairement définis si des institutions satisfont à des exigences minimales de qualité.

Domaines de prestations

Les domaines de prestations suivants sont distingués : enseignement initial et continu, recherche et développement ainsi que les prestations de service.

¹ Les standards marqués d'un astérisque (*) sont considérés comme prioritaires.

Gestion de la diversité

L'institution prend en compte, dans l'intérêt de tous, des particularités des divers groupes spécifiques (par exemple le sexe, l'ethnie, l'âge, les handicaps physiques) composant le personnel.

Personnel scientifique

Le personnel scientifique englobe les collaborateurs scientifiques qualifiés dans tous les domaines de prestations, y compris le domaine de la gestion.

SKORE

SKORE (Standardisierung der Rechnungslegung und der Kostenträgerrechnung / Standardisation de la présentation des comptes et de la comptabilité analytique des hautes écoles pédagogiques) est un projet de la commission Administration & finances (CAF) de la COHEP. Il a pour but de mettre en place un système uniforme d'indicateurs-clés destinés aux hautes écoles pédagogiques.

Standards de qualité

Afin d'indiquer de manière transparente les attentes en matière de qualité, chacun des standards a été décrit à l'aide de questions et assorti d'un point de référence.

Domaines à examiner

1. Stratégie, organisation et gestion de la qualité au sein de l'institution

1.1 Stratégie

<p>Standard 1.01 Stratégie et planification de la stratégie</p> <p>L'institution s'est dotée d'une stratégie comprenant les objectifs des prestations et détermine sa position dans l'environnement professionnel, académique et social. Elle dispose d'un plan de mise en œuvre de sa stratégie.</p>
--

* **1.01.01 Quelle est la vision et/ou le plan directeur de l'institution ?**

L'institution dispose d'une vision et/ou d'un le plan directeur qui donne des renseignements sur son identité et son organisation.

Annexes possibles : vision, plan directeur

*** 1.01.02 Quelle est la stratégie de l'institution ?**

L'institution formule et communique publiquement sa stratégie.

Annexes possibles : stratégie, planification de la stratégie

*** 1.01.03 Quels sont les objectifs stratégiques de l'institution en matière de prestations ?**

L'institution définit dans sa stratégie ses prestations prioritaires ainsi que les objectifs et les destinataires de ses prestations.

Annexes possibles : stratégie, plan stratégique, définition des objectifs

*** 1.01.04 La vision ou le plan directeur de l'institution sont-ils traduits dans un plan stratégique ?**

L'institution possède un plan lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie. Ce plan stratégique soutient la position et le profil de l'institution.

Annexe possible : plan stratégique

*** 1.01.05 Comment l'institution se définit-elle dans le contexte professionnel et social ?**

L'institution définit son profil en fonction du contexte professionnel et social.

Annexes possibles : stratégie, plan stratégique

*** 1.01.06 Comment vérifie-t-on la mise en œuvre de la stratégie ?**

L'institution dispose de méthodes et d'instruments permettant de vérifier les prestations et leurs effets sur la mise en œuvre de la stratégie. Elle réalise le plan stratégique et vérifie si les objectifs y relatifs sont atteints.

Annexes possibles : plan stratégique, instruments de gestion et de contrôle

1.2 Collaborateurs

Standard 1.02 Ressources en personnel

Les ressources en personnel sont suffisantes pour atteindre les objectifs.

*** 1.02.01 Comment l'institution assure-t-elle des ressources en personnel suffisantes pour atteindre ses objectifs ?**

La qualification du personnel et sa dotation sont adaptées aux objectifs de l'institution.

Annexes possibles : concept de gestion du personnel, stratégie du personnel, plans de développement du personnel

Remarques : les standards opérationnels afférents au personnel sont traités à part – cf. « 6. Collaborateurs ».

1.3 Groupes d'intérêt

Standard 1.03 Attentes et besoins des groupes d'intérêt

L'institution connaît ses groupes d'intérêts ainsi que leurs attentes et leurs besoins qui sont pris en compte lors du développement et de la mise en œuvre de la stratégie.

* 1.03.01 Comment les processus sont-ils adaptés aux besoins et aux attentes des groupes d'intérêt?

L'institution connaît les besoins et les attentes des groupes d'intérêt et les prend systématiquement en compte lors de la mise en œuvre de la stratégie et des processus décisionnels.

Annexes possibles : descriptions des processus, directives, concept de communication, instruments de communication, plan d'évaluation

1.4 Structure organisationnelle

Standard 1.04 Structure organisationnelle

L'institution se dote d'une structure organisationnelle visant à atteindre les objectifs stratégiques.

* 1.04.01 Comment l'institution est-elle organisée (structures et fonctions) ?

L'institution est organisée de façon à pouvoir atteindre ses objectifs.

Annexes possibles : organigramme, description des domaines, cartes de processus

1.5 Finances

Standard 1.05 Moyens financiers

La provenance du financement et ses conditions sont transparentes.

* 1.05.01 Comment les ressources financières sont-elles déterminées et utilisées de manière transparente ?

Les sources ainsi que les conditions de financement de l'institution sont transparentes.

Annexes possibles : budget, statistique des coûts ou calcul des coûts, indicateurs d'impact, planification, controlling et reporting financiers ou degrés d'autofinancement, indicateurs-clés financiers (cf. SKORE/COHEP : tous les indicateurs-clés, excepté ceux relatifs à l'infrastructure ; voir à cet égard le standard 8.01.01)

*** 1.05.02 Comment la haute qualité des prestations scientifiques est-elle financièrement garantie ?**

L'institution dispose d'une large autonomie décisionnelle concernant les moyens permettant d'atteindre les objectifs stratégiques.

Annexes possibles: rapport d'activité, rapport financier, gestion des risques

*** 1.05.03 Comment les flux financiers sont-ils contrôlés ?**

L'institution dispose d'un système de contrôle interne. Les comptes sont soumis à une révision annuelle effectuée par un organe de révision indépendant ou étatique.

Annexes possibles : SCI (système de contrôle interne), processus, rapport financier

1.6 Gestion de la qualité

Standard 1.06 Système de gestion de la qualité

L'institution dispose d'un système de gestion de la qualité et le met en œuvre.

*** 1.06.01 Quels processus de gestion de la qualité sont systématiquement mis en œuvre par l'institution ?**

L'institution prend des mesures qui soutiennent l'amélioration continue de toutes les prestations.

Annexes possibles : concept de développement de la qualité, stratégie de gestion de la qualité, manuel de gestion de la qualité, procédure d'évaluation, systèmes de mesure

*** 1.06.02 Comment les responsabilités et les processus relatifs à la gestion de la qualité sont-ils réglementés ?**

Les responsabilités et les processus relatifs à la gestion de la qualité sont consignés par écrit.

Annexes possibles : concept de développement de la qualité, stratégie de la gestion de la qualité, manuel qualité, description du mandat

2. Enseignement

Standard 2.01 Offre d'études

L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de titres professionnels ou académiques avec des objectifs de formation déterminés. Ces enseignements s'intègrent dans l'offre de formation tertiaire (initiale et continue).

*** 2.01.01 Comment l'institution organise-t-elle et coordonne-t-elle son offre d'études ?**

L'institution organise et coordonne son offre d'études conformément aux principes de la déclaration de Bologne (modularisation, système de points ECTS, learning outcomes).

Annexes possibles : définition des objectifs de qualification; définition de la charge de travail des étudiants; définition des conditions d'admission; descriptions des exigences relatives à l'obtention d'attestations en lien avec des modules ou centrées sur les compétences; description de l'offre d'études

*** 2.01.02 Comment les modalités d'obtention des titres professionnels ou académiques sont-elles définies ?**

L'institution a défini les modalités d'obtention des titres professionnels et académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Annexes possibles : règlements d'études

Standard 2.02 Contrôle et développement de l'offre d'études et des enseignements

L'institution contrôle systématiquement son offre d'études et d'enseignements et utilise les résultats dans le but de son développement.

*** 2.02.01 Comment l'institution procède-t-elle au contrôle et au développement de ses filières d'études ?**

L'institution dispose d'un cycle de qualité lui permettant de contrôler et de développer ses filières d'études.

Annexes possibles : concept de gestion de la qualité qui fixe une procédure permettant de contrôler les filières d'études

*** 2.02.02 Comment l'institution vérifie-t-elle que l'offre d'études tient compte des développements récents ?**

L'institution garantit que l'offre d'études est adaptée aux développements scientifiques et sociaux et respecte l'égalité des genres.

Annexes possibles : objectifs en matière d'égalité fixés dans la stratégie; description du monitoring

*** 2.02.03 Comment l'enseignement et la pratique professionnelle sont-ils combinés ?**

L'institution vise avec son offre une étroite collaboration avec la pratique professionnelle.

Annexes possibles : stratégies en matière de formation à la pratique professionnelle / d'études / des stages pratiques

Standard 2.03 Mobilité

L'institution favorise la mobilité des étudiants et du personnel scientifique et y participe.

*** 2.03.01 Comment l'institution favorise-t-elle la mobilité des étudiants et du personnel scientifique ?**

L'institution favorise l'échange national et international des étudiants, des enseignants et du personnel scientifique et y participe.

Annexes possibles : présentation des activités d'échange

3. Recherche et développement

Standard 3.01 Coordination et planification des activités de recherche et de développement

Les activités actuelles de recherche et de développement de l'institution concordent avec son plan stratégique.

*** 3.01.01 Comment les activités de recherche et de développement sont-elles coordonnées avec la planification stratégique ?**

Les activités de recherche et de développement s'orientent en fonction de la planification stratégique. Leur profil, leur importance et la part des ressources qui leur sont attribuées sont définis dans la planification stratégique de l'institution.

Annexes possibles : mandats / accord de prestations avec le service R+D

*** 3.01.02 Comment la qualité des activités de recherche et de développement est-elle garantie ?**

Les activités actuelles de recherche et de développement de l'institution correspondent aux standards académiques.

Annexes possibles: liste des projets d'études, nombre de projets financés par le FN, part des projets financés par des fonds de tiers

Standard 3.02 Intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation initiale et continue.

L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation initiale et continue.

*** 3.02.01 Comment les méthodes et les résultats de la recherche actuelle sont-ils intégrés dans la formation ?**

L'institution prend les mesures nécessaires, afin de garantir l'intégration régulière dans l'enseignement des dernières avancées de la recherche, tant du point de vue des méthodes que des résultats.

Annexes possibles : description de mesures concrètes (p.ex. processus, régulations) permettant l'intégration des dernières avancées de la recherche dans l'enseignement.

4. Formation continue

Standard 4.01 Concordance de l'offre de formation continue avec les besoins du marché et la planification stratégique de l'institution

L'offre de formation continue correspond aux besoins du marché et à la planification stratégique de l'institution.

4.01.01 Comment l'offre de formation continue est-elle mise en accord avec les besoins du marché et la planification stratégique de l'institution ?

L'offre de formation continue correspond aux besoins du marché et à la planification stratégique de l'institution.

Annexes possibles : programme de formation continue, analyses de marché, mandats de prestations

4.01.02 Comment la qualité de l'offre de formation continue est-elle garantie ?

L'offre de formation continue correspond aux standards académiques.

La qualité de l'offre de formation continue est régulièrement évaluée et améliorée.

Annexes possibles : description du cycle d'évaluation, résultat des évaluations

4.01.03 Comment l'utilité pratique de l'offre de formation continue est-elle garantie ?

Dans le domaine de l'offre de formation continue, l'institution collabore étroitement avec les milieux issus de la pratique et les associations professionnelles.

Annexes possibles : documents attestant de la collaboration avec les milieux issus de la pratique et les associations professionnelles

5. Prestations de service

Standard 5.01 Concordance de l'offre de prestations avec les besoins du marché et la planification stratégique de l'institution

L'offre de prestations correspond aux besoins du marché et à la planification stratégique de l'institution.

5.01.01 Comment les prestations offertes sont-elles mises en accord avec les besoins du marché et la planification stratégique de l'institution ?

Les prestations offertes correspondent aux besoins du marché et à la planification stratégique de l'institution.

Annexes possibles : catalogue des prestations offertes, mandats de prestations

5.01.02 Comment la qualité des prestations offertes est-elle garantie ?

L'institution vérifie la satisfaction de la clientèle et garantit la transparence des coûts des prestations offertes.

Annexes possibles : commentaires des clients, compte de charges et produits

6. Collaborateurs

Remarque : les standards présentés ci-après concernent le niveau opérationnel. Pour ce qui est du niveau stratégique, voir « 1.2 Collaborateurs ».

6.1. Politique du personnel

Standard 6.01 Processus, compétences et responsabilités décisionnels

Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont définis. Les collaborateurs sont impliqués dans les processus décisionnels qui concernent leur champ d'activité.

*** 6.01.01 Comment sont réglementées les tâches, les responsabilités et les compétences au sein de l'institution et des différents domaines de prestations ?**

Les tâches, les responsabilités et les compétences sont déterminées et communiquées aux personnes concernées.

Annexes possibles : descriptions de postes, diagrammes de fonctions

*** 6.01.02 Comment les organes décisionnels et les collaborateurs prennent-ils part au développement et à la réalisation des processus importants pour eux ?**

Le personnel scientifique et administratif est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent leur champ d'activité.

Annexes possibles : descriptions de postes, processus d'entretien avec les collaborateurs, documents relatifs aux procédures de travail (séances, communication interne), concept de communication

*** 6.01.03 Comment l'institution garantit-elle une gestion systématique de la diversité?**

L'institution garantit une gestion systématique de la diversité concernant le personnel en matière de stratégie, de politique et de processus.

Annexes possibles : concept de gestion de la diversité, stratégie d'égalité des chances, concept de gestion du personnel

6.2. Personnel scientifique

Standard 6.02.01 Procédures de sélection, de nomination et de promotion

Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du personnel scientifique sont réglementées et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

*** 6.02.01.01 Comment sont réglementées et organisées la sélection et la nomination du personnel scientifique ?**

Les procédures de sélection et de nomination du personnel scientifique sont réglementées et transparentes.

Annexes possibles : réglementations, diagramme fonctionnel, descriptions de postes, grille d'évaluation et de qualification

*** 6.02.01.02 Quelles qualifications et compétences sont prises en compte lors de la sélection et de la promotion du corps enseignant ?**

Lors de la sélection et de la nomination du corps enseignant, une grande attention est accordée tant aux qualifications scientifiques qu'aux compétences didactiques ainsi qu'à l'expérience acquise dans le degré d'enseignement.

Annexes possibles : réglementation, grille d'évaluation des qualifications

6.02.01.03 Comment la promotion du personnel scientifique est-elle réglementée et organisée ?

Les procédures de promotion du personnel scientifique sont réglementées et transparentes.

Annexes possibles : réglementation, grille de qualification

Standard 6.02.02 Formation continue

L'institution encourage la formation continue du personnel scientifique dans tous les domaines en tenant compte des intentions stratégiques de l'institution.

*** 6.02.02.01 Comment la formation continue du personnel scientifique est-elle réglementée ?**

L'institution réglemente et encourage la participation des collaborateurs scientifiques à la formation continue dans les domaines utiles à leur profession et les soutient dans la planification de leur carrière.

Annexes possibles : réglementations, grille d'évaluation

6.02.02.02 Comment la formation continue du personnel scientifique prend-elle en compte les intentions stratégiques de l'institution ?

Les objectifs stratégiques de l'institution servent de base à l'organisation de la formation continue du personnel scientifique.

Annexes possibles : liste des objectifs stratégiques, programmes de formation continue ; documentation statistique

6.02.02.03 Comment les opportunités de formation continue sont-elles utilisées dans la pratique ?

L'institution documente les visites de cours de formation continue de son personnel scientifique.

Annexes possibles : documentation statistique, rapports d'évaluation

6.02.02.04 Les résultats de l'évaluation de l'enseignement ont-ils une influence sur l'attribution des tâches d'enseignement et la formation continue du personnel scientifique ?

Les qualifications didactiques individuelles sont dûment prises en compte lors de l'attribution des tâches d'enseignement. Les collaborateurs scientifiques fournissant des prestations professionnelles et/ou didactiques insuffisantes sont encouragés à suivre des cours de formation continue appropriés. Les mesures prises et les résultats sont transparents et consignés par écrit.

Annexes possibles : réglementations, rapports d'évaluation

Standard 6.02.03 Politique de la relève

L'institution conduit une politique durable de la relève.

*** 6.02.03.01 Quelle est la politique de l'institution concernant la relève ?**

L'institution établit une politique à long terme de promotion de la relève scientifique et se donne les moyens de la mettre en pratique.

Annexes possibles : politique de la relève, description de quelques exemples de la promotion de la relève, documentation statistique

6.02.03.02 Comment vérifie-t-on le succès des mesures de promotion de la relève ?

L'institution dispose d'un système permettant de mesurer l'efficacité de la promotion de la relève.

Annexes possibles : documentation statistique

6.3. Personnel administratif et technique**Standard 6.03.01 Procédures de sélection, de nomination et de promotion**

Les procédures de sélection et de promotion du personnel administratif et technique sont réglementées et communiquées publiquement.

*** 6.03.01.01 Comment est réglementée la sélection du personnel administratif et technique ?**

Les procédures de sélection du personnel administratif et technique sont réglementées et transparentes.

Annexes possibles : réglementations, descriptions de postes, grille d'évaluation et de qualification

6.03.01.02 Comment est réglementée la promotion du personnel administratif et technique ?

Les procédures de promotion du personnel administratif et technique sont réglementées et transparentes.

Annexes possibles : réglementations, grille de qualification

Standard 6.03.02 Formation continue

L'institution encourage la formation continue du personnel administratif et technique dans tous les domaines en tenant compte des intentions stratégiques de l'institution.

*** 6.03.02.01 Comment la formation continue du personnel administratif et technique est-elle réglementée et encouragée ?**

L'institution réglemente et encourage la participation des collaborateurs administratifs et techniques à la formation continue dans les domaines utiles à leur profession et les soutient dans la planification de leur carrière.

Annexes possibles : réglementations, programmes de formation continue

6.03.02.02 Comment la formation continue du personnel administratif et technique prend-elle en compte les intentions stratégiques de l'institution ?

Les objectifs stratégiques de l'institution servent de base à l'organisation de la formation continue du personnel administratif et technique.

Annexes possibles : liste des objectifs stratégiques, programmes de formation continue ; documentation stratégique

6.03.02.03 Comment les opportunités de formation continue sont-elles utilisées dans la pratique ?

L'institution documente les visites de cours de formation continue de son personnel administratif et technique.

Annexes possibles : documentation statistique, rapports d'évaluation

7. Etudiants

Standard 7.01 Conditions et procédures d'admission

Les conditions et les procédures d'admission dans les filières d'études de l'institution sont réglementées et publiées.

*** 7.01.01 Quelles sont les conditions et procédures d'admission formelles concernant l'offre d'études ?**

Les conditions et procédures d'admission correspondent aux exigences légales et sont publiées.

Annexes possibles : documents définissant les procédures et les conditions d'accès aux études et d'admission dans les différents programmes d'études

*** 7.01.02 Quelles sont les exigences pour le passage du niveau Bachelor au niveau Master ?**

Les conditions de passage du niveau Bachelor au niveau Master de chacune des filières de formation initiale et continue correspondent aux exigences légales et sont publiées.

Annexes possibles : réglementation existante et publiée

Standard 7.02 Prestations d'études et durée des études

L'institution documente la progression des étudiants dans leur cursus ainsi que la durée des études.

7.02.01 Comment l'institution documente-t-elle la progression des étudiants dans le cursus et la durée des études ?

L'institution dispose de statistiques qui documentent les taux de succès des étudiants sur la durée totale de leurs études. Ces données permettent de calculer la durée effective des études.

Annexes possibles : statistiques des étudiants

Standard 7.03 Encadrement des étudiants

L'encadrement des étudiants est garanti pendant toute la durée des études.

*** 7.03.01 De quelles ressources en personnel l'institution dispose-t-elle et quelles mesures prend-elle, dans les limites des moyens à sa disposition, pour assurer aux étudiants un encadrement adéquat ?**

L'institution dispose de ressources humaines qualifiées pour assurer un encadrement des étudiants lui permettant d'atteindre les objectifs fixés. A cet effet, l'institution effectue des enquêtes régulières sur la qualité de l'encadrement.

Annexes possibles : dotation en personnel en fonction des divers types de formation (initiale et continue), documentation concernant le développement de la qualité au niveau de l'encadrement

Standard 7.04 Service de conseil

L'institution dispose d'un service de conseil destiné aux étudiants et aux autres personnes intéressées.

7.04.01 Quelles sont les prestations de l'institution en ce qui concerne le conseil aux étudiants et aux personnes intéressées et comment ces prestations sont-elles utilisées ?

L'institution garantit l'accès à un bureau de conseil renseignant les étudiants sur les études en général, leur financement et les possibilités de carrière. Elle effectue des enquêtes sur l'utilisation de ses offres.

Annexes possibles : documents du bureau de conseil, statistique sur l'utilisation des offres

8. Infrastructures

Standard 8.01 Infrastructures

L'institution dispose d'infrastructures permettant la réalisation de ses objectifs à moyen et à long termes.

* 8.01.01 Comment les locaux et l'infrastructure permettent-ils à l'institution d'atteindre ses objectifs en matière de formation initiale et continue ?

L'institution dispose des infrastructures nécessaires pour atteindre d'une manière adéquate ses objectifs de formation initiale et continue.

Annexes possibles : description sommaire des infrastructures à disposition pour l'ensemble des prestations, ordonnances, directives, concepts, gestion et utilisation de l'espace, machines (inventaire), dispositif de sécurité, contrats avec les fournisseurs, programmes environnementaux ; indicateurs-clés sur l'infrastructure (cf. SKORE/COHEP)

9. Coopération

Standard 9.01 Coopération

L'institution noue des contacts avec d'autres hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles nationales et/ou internationales, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents. Elle soigne particulièrement la collaboration avec les établissements de formation (partenaires de stages).

* 9.01.01 Comment l'institution coopère-t-elle avec les autres hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles ?

L'institution collabore activement avec d'autres hautes écoles et institutions du domaine des hautes écoles nationales et/ou internationales.

Annexes possibles : exemples de collaborations et/ou de conventions

* 9.01.02 Comment fonctionne la collaboration avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents ?

L'institution entretient des relations régulières avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents (organismes publics et privés, associations d'enseignants, associations professionnelles, etc.).

Annexes possibles : exemples de collaborations et/ou de conventions

*** 9.01.03 Comment fonctionne la collaboration avec les établissements de formation (partenaires de stage) ?**

L'institution rencontre périodiquement les partenaires des établissements de formation qui accueillent des étudiants en stage et entretient des rapports réguliers avec ces établissements.

Annexes possibles : exemples de collaboration et/ou de conventions

10. Développement durable

Standard 10.01 Gestion du développement durable

Lors de l'exécution de ses tâches, l'institution respecte les principes du développement durable économique, écologique et social et contribue au développement de la qualité de l'institution grâce à son système de gestion du développement durable et environnemental.

*** 10.01.01 Comment l'institution respecte-t-elle les principes du développement durable économique, écologique et social lors de l'exécution de ses tâches ?**

Les objectifs stratégiques de l'institution contiennent des éléments de développement durable économique, écologique et social. Le développement de la qualité se fonde sur un système de gestion du développement durable et environnemental.

Annexes possibles : réglementation du développement durable dans les objectifs stratégiques, description des effets sur le développement de la qualité, directives sur l'entretien des infrastructures et des ressources respectueux de l'environnement et économe en énergie

Standard 10.02 Conception des offres et des activités

L'institution conçoit et optimise ses offres d'études, ses activités de recherche et ses prestations de service en respectant les principes du développement durable.

*** 10.02.01 Comment l'institution tient-elle compte du développement durable lors de la conception de ses offres d'études, ses activités de recherche et ses prestations de service ?**

La formation au développement durable est intégrée dans les offres d'études, les activités de recherche et les prestations de service de l'institution. Les résultats des enquêtes menées régulièrement auprès des étudiants sont pris en compte lors de l'optimisation des offres d'études.

Annexes possibles : exemples d'intégration du développement durable dans les offres d'études, les activités de recherche et les prestations de service, enquêtes et mesures mises en œuvre

Editeur

COHEP

Thunstrasse 43a

CH-3005 Berne

www.cohep.ch

Publication

Site Internet de la COHEP